



TARIFS POUR LA SAISON 2009 – 2010 :

➤ Clubs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	220.00 \$
➤ Boxeurs d'âge senior (nés en 1991 et moins)	60.00 \$
➤ Boxeurs d'âge junior (nés en 1992 et 1993)	40.00 \$
➤ Boxeurs benjamin-cadet-juvénile (nés entre 1994 et 1999)	30.00 \$
➤ Entraîneurs et Officiels	50.00 \$
➤ Membres récréatifs	10.00 \$
➤ Demande de sanction	80.00 \$
➤ Demande urgente par fax	10.00 \$
➤ Poste prioritaire à votre adresse	20.00 \$

Seuls les clubs détenant le statut légal d'organisme sans but lucratif (OSBL) sont couverts en responsabilité civile par la police d'assurance #2000325L offerte par le Regroupement Loisir Québec, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Chaque membre adhérent à la Fédération à partir du 1^{er} septembre sera considéré membre en règle jusqu'au 31 décembre 2010.

Voici la procédure à suivre pour adhérer à la FQBO :

1. Nous vous demandons de compléter les formulaires d'affiliation de façon lisible (écrire en caractère d'imprimerie).
2. Le formulaire doit être signé par toute personne désirant adhérer à la FQBO. Pour les juniors, juvéniles, cadets et benjamins **la signature du boxeur et du tuteur légal sont obligatoires.**
3. Les nouveaux boxeurs doivent fournir une petite photographie. **La preuve de naissance est obligatoire pour toute personne qui n'est pas d'âge senior** (photocopie de certificat de naissance ou de carte assurance maladie)
4. Envoyez votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de : **BOXE-QUÉBEC.**

AFFILIATION VIA FAX : AJOUTEZ 10\$

La règle des 15 jours

Nous vous demandons de bien **respecter la règle des 15 jours**, c'est-à-dire que toute affiliation devra **être reçue** aux bureaux de la fédération au minimum 15 jours à l'avance.

Le coût pour remplacer un passeport perdu est de 10.00 \$.

En respectant bien toutes ces étapes, vous vous assurerez d'obtenir vos carnets à temps pour les compétitions auxquelles vos boxeurs sont inscrits.

08.09.09